



3 février : mobilisation dans les écoles d'Outre-mer

Les personnels des écoles des DROM/COM seront mobilisés le mardi 3 février pour dénoncer les conditions d'enseignement dans les écoles d'outre-mer et le traitement qui est réservé aux personnels.

Malgré les interpellations et les interventions de la FSU-SNUipp auprès des ministères de l'Education nationale et des Outre Mer, aucune suite n'a été donnée en faveur d'un plan pluriannuel pour la réussite des élèves ultramarins.

Pourtant, les constats sont largement partagés : bâti scolaire inadapté, manque de salles classes surchargées, non-respect des normes d'hygiène, de sécurité et sismique, chaleur extrême, coupures d'eau, cherté des manuels et fournitures scolaires, manque de personnels notamment spécialisés...

En outre, suite à l'accord du 20 octobre 2023, les enseignant·es et AESH malades sont directement attaqué·es avec la baisse de l'indexation des salaires en cas de Congé Longue Maladie ou Congé Grave Maladie. Pour ces personnels déjà fragilisés, c'est une double peine. Ceci entraîne une baisse importante du pouvoir d'achat, à l'opposé du texte qui visait l'amélioration des droits en matière d'incapacité de travail. La FSU-SNUipp exige l'annulation de cette disposition injuste.

Concernant la retraite des fonctionnaires ultramarins, la FSU-SNUipp reste opposée à la cotisation volontaire au régime (CVR) et revendique un dispositif de substitution à l'Indemnité Temporaire Retraites par répartition qui concernerait tous les fonctionnaires des DROM/COM. Pour la Polynésie française, ce dispositif doit prendre en compte la majoration pour le calcul de la pension puisque celle-ci est soumise à cotisation pension civile, conséquence directe de l'article 20 de la loi de finances de 1974.

La FSU-SNUipp appelle donc les personnels ultramarins à se mobiliser massivement dans l'action commune du 3 février pour gagner sur leurs revendications.

Paris, le 19 janvier 2026